

## SYNTHESE DES ENGAGEMENTS DU GROUPE CAISSE DES DEPOTS SUR LA BIODIVERSITE

La politique en faveur de la préservation de la biodiversité, adoptée par le Groupe Caisse des Dépôts le 12 décembre 2022 se décline en 4 axes.

### 1- Mesurer et offrir des outils de mesure de l’empreinte biodiversité

Dès 2022, des entités financières du Groupe ont publié l’empreinte biodiversité de certains de leurs portefeuilles : **d’ici 2024, la Caisse des Dépôts et ses filiales mesureront leurs empreintes biodiversité pour leurs activités opérationnelles et portefeuilles d’investissements.**

Le Groupe, au travers de sa filiale CDC Biodiversité, continuera d’améliorer la qualité des outils de mesure d’empreinte biodiversité mis à disposition des entreprises, investisseurs et collectivités locales qui reposent notamment sur la méthodologie *Global Biodiversity Score*.

### 2- Réduire les impacts négatifs du groupe Caisse des Dépôts

Dans sa politique biodiversité, le Groupe s’attèle à réduire ses impacts négatifs directs et indirects au regard des cinq pressions auxquelles l’Homme soumet la nature, telles que définies par l’IPBES (*Intergovernmental scientific Platform on Biodiversity and Ecosystemic Services*) : la destruction des écosystèmes (par le changement d’usage des sols et des mers), la surexploitation des organismes, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes ainsi que le changement climatique (au travers de sa politique climat).

Le Groupe s’engage notamment à,

#### Sur le changement d’usage des sols :

- dialoguer avec les entreprises dans lesquelles il détient des participations, afin de les inciter à éliminer les risques de déforestation de leurs approvisionnements et à **se doter de cibles « zéro déforestation »**.
- **exclure le financement et l’investissement dans les entreprises d’exploitation et négociant des matières premières à fort risque de déforestation** et qui n’ont pas de politique de prévention reconnue<sup>1</sup>.
- éliminer progressivement les risques de déforestation dans les chaînes d’approvisionnement de l’ensemble des entités du Groupe
- respecter l’engagement de **zéro artificialisation nette sur le portefeuille d’actifs immobilier** de la Caisse des Dépôts (engagement pris en 2021).

#### Sur la surexploitation des organismes :

- éliminer les risques de **pêche non durable** dans ses chaînes d’approvisionnement et à engager les entreprises investies afin qu’elles tendent vers un objectif de **100% de pêche et aquaculture durable**.
- tendre vers un approvisionnement **100% bois, papier et carton issue de forêts gérées durablement et/ou de filière de recyclage**, et à dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour qu’elles se fixent également ce type d’objectif.
- maintenir **100% de labellisation PEFC ou FSC sur son patrimoine forestier** et à y déployer des pratiques de gestion durable (conservation d’arbres porteurs de micro-habitats, de zones d’évolution naturelle, diversification des pratiques forestières afin de multiplier les zones d’habitats...).

---

<sup>1</sup> Hors CNP Assurances qui est en phase d’analyse sur ce sujet. Hors Bpifrance qui privilégiera le dialogue actionnarial sur cette question. SFIL exclut le financement et l’investissement dans les projets d’exploitation et de négociation. SFIL exclut le financement et l’investissement dans les projets d’exploitation et de négociation

### Sur les pollutions :

- réduire et éliminer l'usage de **pesticides**, engrais de synthèse et produits d'entretiens non écologiques ; à **exclure dès fin 2023 les investissements et financements aux entreprises dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient de la vente ou de la fabrication de pesticides**<sup>2</sup>, et à dialoguer avec les entreprises concernées pour qu'elles participent à la réduction de l'usage des pesticides.
- réduire l'usage des **plastiques et plastiques à usages uniques** et à agir en faveur de la collecte et du recyclage, ainsi que à dialoguer avec les entreprises pour lesquelles le sujet est matériel.
- prendre en compte, notamment dans ses activités immobilières, la problématique de la **pollution lumineuse**.

Par ailleurs, le groupe adopte comme principes généraux la **sobriété** dans la consommation des ressources naturelles et promeut l'économie circulaire, deux piliers importants pour réduire les pressions exercées par les sociétés humaines sur les écosystèmes. En 2023, le groupe intégrera également des critères relatifs à la biodiversité dans l'analyse des dossiers d'investissement en comité d'engagement.

### 3- Accroître les impacts positifs et agir en faveur de la biodiversité

Le groupe Caisse des Dépôts soutient le déploiement de projets à impact positif sur la biodiversité, notamment au travers :

- **d'outils de financement dédiés** dont il suit les impacts en termes de nombre d'hectares renaturés, tonnes de déchets recyclés, ou encore d'usagers bénéficiaires.
  - la Banque des Territoires s'engage à consacrer 3 Mds d'euros sur la période 2020-2024 en faveur de la biodiversité (renaturation de friches industrielles, réseaux d'eau et d'assainissement, développement de corridors et continuités écologiques, projets d'économie circulaire etc.)
  - **La Banque Postale -AM** et Tocqueville Finance ont lancé le 22 novembre un fonds action sur la thématique Biodiversité. **CNP Assurances** a investi 120 millions d'euros dans ce fonds.
  - CDC Biodiversité développe le **programme Nature 2050** qui a déjà permis de soutenir plus de 60 projets de solutions fondées sur la nature, en faveur de l'adaptation au changement climatique, pour un montant total récolté de plus de **11,6 millions d'euros**
- **d'offres et d'innovations** portées par ses filiales, notamment en matière d'immobilier à impact positif sur la biodiversité, de restauration d'espaces naturels, de sobriété foncière ...

### 4- Être un acteur de la recherche, de la formation et de la sensibilisation aux enjeux de biodiversité

Enfin, le groupe Caisse des Dépôts continuera d'être un acteur :

- De la recherche en matière de biodiversité notamment via : la **Mission Economie et Biodiversité** confiée à CDC Biodiversité et financée par la Banque des Territoires à hauteur de 7,9M€ sur la période 2020-2024 ; les travaux de l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts ou encore les projets de R&D menés par la Société Forestière.
- De la formation, à la fois de ses propres collaborateurs et plus globalement des entreprises, institutions financières, collectivités locales et autres acteurs clés via des outils de formation proposés par CDC Biodiversité<sup>3</sup>, Novethic<sup>4</sup>, la Société Forestière ou encore Bpifrance<sup>5</sup>.
- De la sensibilisation du grand public via diverses opérations ponctuelles et partenariats.

<sup>2</sup> Hors CNP Assurances et LBPAM qui sont en phase d'analyse sur ce sujet. Hors Bpifrance qui privilégiera le dialogue actionnarial sur cette question. Les refinancements des crédits export de SFIL étant dédiés à financer des projets identifiés, l'exclusion s'applique au projet financé.

<sup>3</sup> <https://www.cdc-biodiversite.fr/former/>

<sup>4</sup> <https://www.novethic.fr/formations-finance-climat-investissement-responsable.html>

<sup>5</sup> <https://www.bpifrance-universite.fr/>